

1. Généralités

Conformément à la loi en vigueur, les ressortissants tunisiens portent des prénoms et noms de famille. Pour faciliter leur identification, le prénom des enfants est souvent suivi du prénom du père précédé des particules « ben » (fils de) ou « bent » (fille de). Par ailleurs, les « chaînes de noms » (composées d'un nom personnel, des particules « ben » ou « bent » indiquant la filiation, des noms du père, du grand-père et de l'arrière grand-père) sont également d'usage courant.

2. Port du nom dans le cas des enfants

Le mariage n'a aucune répercussion sur le nom de famille des conjoints. La femme mariée conserve son nom de famille, mais peut, à titre d'usage, le faire suivre du nom de son conjoint. Le nom d'usage n'est pas porté au registre de l'état civil.

3. Port du nom dans le cas des enfants

L'enfant légitime et l'enfant reconnu né de parents non mariés portent le nom de famille du père. L'enfant naturel porte le nom de famille de sa mère.

4. Particularités

La particule « ben » ou « bent », indiquant la filiation, et le prénom du père ne sont pas enregistrés en Suisse, sauf s'ils font partie intégrante du nom de famille (par ex. dans « Benchabane »). S'agissant des « chaînes de noms », le nom personnel constitue le prénom, les autres noms tenant lieu de nom de famille. Quant à la femme mariée, si le nom de son conjoint, adopté à titre d'usage, peut figurer dans son passeport, précisé par la mention « épouse de... », il n'est pas enregistré en Suisse.*

5. Exemples

Passeport de l'homme :

Khaled ben Brahim Amraoui

Enregistrement en Suisse :

Khaled Brahim Amraoui

Passeport de la femme :

Fadila bent Hassin Karat épouse Amraoui

Enregistrement en Suisse :

Fadila Hassin Karat

Passeport de l'enfant :

Khaoula bent Khaled Amraoui

Enregistrement en Suisse :

Khaoula Khaled Amraoui

* **Réglementation** : pendant un délai transitoire, il est possible, selon le ch. 7.2 des dites directives, de faire suivre sans trait d'union le nom de famille de la femme du nom de son conjoint (c'est-à-dire son nom d'usage).

Nom enregistré en Suisse : Fadila Karat Amraoui